poète aussi, qui écrit cela dans la préface d'une charmante édition des œuvres d'Hegésippe Moreau, publiée par lui chez Jouaust. Mais, en est-il bien sûr ? L'oubli s'est fait aujourd'hui, et presque complet, sur des mémoires d'une tout autre ampleur, sans excepter celle de notre grand Lamartine. Hégésippe Moreau, a passé en chantant, mais il a passé vite.

Comme tant d'autres, hélas ! il s'est un peu brûlé les ailes. D'autres, venus plus tard, ont suivi le même sillon, comme cet Armand Lebailly également rappelé par M. Piédagnel, et qui, comme Hégésippe Moreau, quoique avec infiniment moins d'art, fit des vers en s'imaginant, — et c'est là qu'est le grand tort de tout ces jeunes hommes, — que l'humanité n'a pas le droit de laisser mourir de faim quiconque a du talent. N'eussent-ils pas cent fois mieux fait d'entrer dans la carrière, armés pour le travail et de fortifier leurs inspirations, dans les difficultés d'une vie indépendante, en se servant de la plume comme d'un outil, ainsi que le font aujourd'hui tant de poètes qui les surpassent, parce qu'ils ont plus de courage et peut être moins d'orgueil.

Mais, ce sont réflexions à remettre à d'autres jours. N'est-ce pas, d'ailleurs, cet incroyable manque d'équilibre qui les a poussés plus vite dans la tombe, les morts d'aujourd'hui et les morts d'hier, sans compter ceux qui sont entrés dans la nuit de l'intelligence, tout en restant dans la nuit de l'intelligence, tout en restant dans la vie ? C'est peut-être le seul hommage, hélas ! à la mémoire d'Hégésippe Moreau, que ce charmant volume où les œuvres très restreintes du poète sont réunies comme des perles dans un écrin.

Et combien d'autres tombes abandonnées ! combien de sommeils qui ne viendront jamais troubler le murmure des souvenirs, ce vol d'oiseaux que planent autour des tombeaux ! Mais le Parisien est généreux. En allant visiter ses morts, il laisse tomber, un peu partout, des feuilles et des fleurs, et c'est pour cela que, le 2 novembre, on voit, dans tous les coins des cimetières, des feuillages encore verts et des bouquets épanouis.

Heureux encore ceux qui reposent dans le voisinage des vivants, qui ne tombent pas sur les champs de bataille lointains, ou que la mer ne garde pas à jamais dans ses abîmes ! Comment honorer la mémoire de ces héros du devoir et de ces martyrs de l'existence, qui disparaissent dans un cataclysme, en laissant, après eux, l'effroyable misère ? Ne serait-ce pas encore un moyen, de témoigner de notre culte pour la mémoire des morts, en songeant à ceux qui survivent, et que l'engloutissement de cent pères de famille plonge dans l'incertitude et dans les angoisses du lendemain ? Connaissez-vous cette horrible catastrophe de Boulogne ?

Six bateaux de grande pêche perdus dans la mer du Nord, cent hommes engloutis avec eux, sans qu'on ait revu ni un cadavre, ni une épave ! Résultat : quatre-vingt veuves et prés de trois cents orphelins. Voilà le bilan de la mer, pour une fois. De mémoire d'homme, on n'a pas gardé souvenir de pareil désastre. Si grande que soit la charité, si empressé que soit le dévouement, quoi qu'on fasse et n'importe ce qu'on fasse, on ne parera pas à tout. Que l'on pense à ce deuil irréparable, dans près de cent familles, à la misère fatale, tombant du jour au lendemain, comme un coup de foudre. Dans de telles circonstances, c'est un élan de charité qu'il faut. N'est-ce pas pour ces veuves et pour ces trois cents orphelins, victimes la mer, que cet anniversaire du 2 novembre est bien réellement le jour des morts ?

JEAN DE NIVELLE.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 31 octobre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs de la Chambre sont très agités On parle du ministère Gambetta. On cite MM Tirard et Cochery comme devant rester à leurs postes.

On dit que M. Gambetta a reçu ce matin M. Gérard, maire de Belleville pour préparer de concert avec lui, les documents qui doivent servir à lutter contre l'invalidation de l'élection du président, demandés par M. Tony Révillon.

Il paraît que le neuvième bureau, chargé de l'examen de l'élection de M. Gambetta, conclut à l'adoption du rapport de la commission, validant cette élection. Six protestations avaient été déposées.

L'élection de M Tony Révillon a également été reconnue valable par la sous-commission.

LA SEANCE

A 3 heures, M. Philippoteaux, 2e vice-président de la Chambre, prend place au fauteuil.

MM. RENAUT-MORLIÈRE et PEULEVEY prennent la parole pour défendre l'élection de MM. Bonnet-Duverdier et Famies, contre lesquelles des protestations se sont élevées après la validation.

Ces messieurs déclarent que ces protestations sont insignifiantes et que les élections doivent demeurer validées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Chambre valide ensuite sans débats les élections de MM. Ganne, de Laporte, Corbil, Fidèle Simon, Thoinnat de la Turmelière, Mathé, Duvivier, Dautresme, Brice, Chalamet, Dutailly, Sarette, Bavoux, Antonin Proust, Hervé, Lavieille, Savary, Mangon, Arthur, Legrand, Bresson, Albert Ferry, de Ponlevoy, Jules Ferry, Devès, Clémenceau, Filhol, Hérisson, Thiesse, Waddington, Dufour, Raspail, Talandier, Falliet, Tirard, Spuller, Peulevey, Paul Casimir Périer, Mauguin, Pelletan, Deprez, Boyer, Lebaudy, Méline, Bertheau, Charles Ferry, Maret, Tony Révillon, Donnet, Vieilfaure.

MM Raynal, Bienvenu, Pelisse, Morel, Riotteau, Regnault, Gaston Laporte, Bertholon, Brossard, Deux, Delattre, Fouriand, Thompson, Herredia, Benazet, Journault, Hérisson, Louis Blanc, Thievault, Martin Feuillée, Legonidec de Traissan, baron Reille, Etienne Leroux, Lepère, du Bodan, Thirion, Montauban, Tisserand, Tallon, Coste, Girod, Pouzel, Gonot, Laville, Duchasseins, comte de Durfort de Civrac, vicomte de Trèves, Allain-Targé.

L'ÉLECTION DE M. GAMBETTA

M. Riotteau présente un rapport sur l'élection dans le 20me arrondissement de Paris. Plusieurs protestations contre cette élection ont été adressée au bureau, mais elles ne portent que sur des erreurs commises dans le compte et les attribtions des bulletins. Le bureau a pu constater que ces erreurs n'étaient pas fondées, et en conséquence il propose à l'unanimité de valider l'élection de M. Gambetta.

M. TONY RÉVILLON dit qu'il y a eu dans cette élection une large part faite à la candidature officielle. Le candidat s'est présenté dans une réunion publique, assisté du maire de l'arrondissement et du directeur de l'Assistance publique, et le frère du maire a menacé un de ses employés de lui faire perdre sa position s'il ne marchait pas en faveur de M. Gambetta.

Deux politiques républicaines sont en présence : l'une centraliste et autoritaire, l'autre voulant arriver à la justice par la liberté.

C'est cette dernière politique qu'ont voulu faire triompher les électeurs de Belleville en reprenant le programme de 1869 ; telles sont les idées que l'orateur a développées dans les réunions électorales, appelant toujours la contradiction et ne rencontrant que des diffamations.

Sans doute, M. Gambetta, sur les hauteurs où il plane, n'a pas eu recours directement à de pareils procédés ; mais ses valets employaient l'injure et la calomnie, et il importe de protester contre ces procédés pour l'honneur du suffrage universel. (Mouvements divers.)

Les conclusions du rapport, tendant à la validation de l'élection, sont mises aux voix et adoptées.

Les élections de MM. Baihaut de Valove, Espeuille, Masty, Clémenceau, Savinien et Maze sont validées

M. LE PRÉSIDENT annonce que 472 élections sont validées et il invite la Chambre à fixer l'ordre du jour de la première séance.

La Chambre décide qu'elle se réunira jeudi, à deux heures, en séance publique, et qu'elle nommera son bureau définitif.

La séance est levée à 5 h. 10 m.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

La fête de la Toussaint a été célébrée en grande pompe dans toutes nos paroisses. Partout, la foule était considérable. Il nous a semblé que le nombre des communions était beaucoup plus grand que les années précédentes ; à Sainte-Elisabeth surtout, ou l'on terminait le jubilé, les hommes ont donné hier matin le spectacle le plus édifiant. A la messe de 7 heures à laquelle ils avaient été tout particulièrement priés d'assister, ils remplissaient, toute la grande nef, et une partie des nefs latérales ; presque tous se sont approchés de la Sainte-Table.

Le cimetière a été, dans l'après-midi, l'objet d'un véritable pèlerinage : l'affluence était énorme.

Un certain nombre d'anciens amis de M. Jules Deregnaucourt, sont allés déposer une couronne sur sa tombe.

Ce matin, les fraîches couronnes et les bouquets qui ornaient la plupart des croix et des monuments donnaient au cimetière, un véritable air de fête.

Le culte des morts semble grandir à Roubaix.

M. Desbons, commissaire de police à Roubaix, est nommé au 8e arrondissement de Lille, en remplacement de M. Maillard, admis à la retraite.

CERCLE DES OFFICIERS DE ROUBAIX. — Samedi prochain, à sept heures et demie, aura lieu au restaurant Soyez, Grand'-Place, le banquet qui réunit chaque année les membres du Cercle des Officiers de Roubaix.

MM. les officiers de réserve ou territoriaux habitant Roubaix qui désireraient faire partie du Cercle et assister au banquet sont priés d'envoyer leur adhésion chez M. Poissonnier, rue de Lille, 15.

L'école de tissage, dirigée par M. Sadon, s'ouvrira le 8 novembre, à 8 heures 1/4 du soir. Les élèves peuvent se faire inscrire avant l'ouverture, 28, rue de l'Alouette.

L'école de tissage de Sedan est dirigée par un roubaisien.

Voici en quels termes le *Petit ardennais*, journal qui se publie à Charleville, s'exprime à l'égard de notre concitoyen :

« Nous venons de visiter cette école professionnelle située au rez-de-chaussée de l'établissement occupé par le musée municipal ; la salle est vaste, haute de travure et parfaitement aérée.

» Le matériel de l'école se compose actuellement de quatre métiers à tisser montés avec goût, d'un métier à dresser les chaînes, d'un ourdissoir, d'un cheval à rentraire les lames, de grands tableaux quadrillés et autres objets utiles pour les cours qui se font chaque soir de 8 h. à 9 h. 1/2.

» Près de cinquante élèves y prennent part et travaillent très sérieusement sous les ordres de l'excellent professeur M. Pollet, de Roubaix.

» Les élèves observent scrupuleusement le règlement et profitent des leçons toujours intéressantes et progressives du cours de première année.

» M. Pollet est un praticien habile ; on ne pouvait mieux choisir ; nous félicitons sincèrement ce professeur distingué qui, assisté de son fils, aidera à former bientôt des employés sérieux et de futurs patrons. »

On se rappelle qu'en annonçant il y a quelques jours, la mort accidentelle de M. Scalbert dont le corps a été retiré du canal de Roubaix, nous avons attribué la chute de cet homme dans le canal à ce fait que des gamins venaient tous les soirs frapper à sa porte : c'est en les poursuivant qu'il s'est noyé. On connaît aujourd'hui les noms de ces mauvais garnements; ce sont les nommés : Jules Delplanque âgé de 12 ans; Oscar Honoré 11 ans; Emile Lenfant, 12 ans; Théophile Lenfant, 14 ans; Charles Veret, 14 ans, et Auguste Dunbels, 11 ans. Leurs parents auront à répondre de la conduite de ces étourdis dont les sottes plaisanteries ont indirectement causé la mort d'un homme.

FACULTÉ — Par mesure exceptionnelle et pour cette année seulement, le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a décidé, que, les inscriptions pourraient être prises dans les facultés de droit et de médecine, dans les écoles supérieures de pharmacie et dans les écoles de médecine et de pharmacie, jusqu'au 30 novembre inclusivement.

Sont seuls admis à bénéficier de cette mesure les engagés conditionnels, libérés postérieurement à la date du 7 novembre, et qui en justifient.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Avant-hier, vers 11 heures du matin, un commencement d'incendie promptement éteint par les voisins, s'est déclaré chez M. Mourman, marchand d'étoffes, rue Caby, 6, à Lille, dans une chambre sise au rez-de-chaussée et servant de magasin. La cause est inconnue.

Le feu a pris naissance contre une cheminée où il y avait une fissure. Les pertes s'élèvent à 3,000 fr. Il y a assurance.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE. — Dans l'assemblée générale d'octobre, les membres de la Société de Géographie de Lille ont eu la bonne fortune d'écouter une intéressante communication de M. de Franciosi. L'orateur a retracé dans une heureuse et fine improvisation, agrémentée de joyeuses anecdotes, les souvenirs qu'il a rapportés de son récent voyage en Espagne et en Portugal.

L'assemblée a fixé au dimanche 13 novembre la conférence de M. Th. Barrois sur sa mission en Laponie, et elle a approuvé la fondation d'un cours régulier de géographie qui s'ouvrira prochainement dans le nouveau local dont la Société est devenue locataire, et où elle installe en ce moment un cercle géographique.

Par suite de la nomination de M. Suérus dans un lycée de Paris, le poste de secrétaire général a été confié à M. Guillot, professeur au lycée, déjà secrétaire de la Société, à la naissance et aux progrès de laquelle il a puissamment contribué.

Nous rappelons donc aux sociétaires que toutes les communications, lettres ou réclamations devront être désormais adressées à M. Guillot, secrétaire général de la Société de Géographie, 59, rue Beauharnais.

Il est très-dangereux de descendre des cars pendant la marche. Malgré de pressants avis, les voyageurs s'obstinent à le faire et les accidents se multiplient.

Hier encore, vers 6 heures du soir, M. Charles Delange, cabaretier, rue Fin de la Guerre, à Tourcoing, est tombé sur la Grand'Place, en voulant sortir de l'avant d'un car, en marche.

M. Delange saisi par le chasse-pierre a été traîné sur une longeur de 5 à 6 mètres. Transporté dans une pharmacie voisine, il a reçu les premiers soins, puis on l'a reconduit dans une voiture de place.

Aucune fracture n'a été constatée, mais seulement de fortes contusions; aujourd'hui le blessé garde le lit dans une immobilité complète; le moindre mouvement lui cause des douleurs telles qu'il en pousse des cris ; les reins et le dos semblent surtout atteints dans les régions internes.

Un garçon charcutier, Léonard Farvacque, 30 ans, demeurant rue Notre-Dame, à Tourcoing, poussait devant lui, lundi, vers 4 heures après-midi, une voiture à bras assez lourdement chargée. Il renversa, en passant, un veillard nommé Duhamel, sans heureusement le blesser.

Une contravention n'en a pas moins été dressée à la charge de Farvacque pour avoir, contre les réglements, poussé sa voiture au lieu de la traîner.

Le feu s'est déclaré dans la teinturerie de M. Delcour, rue Ste-Germaine, à Tourcoing, dans la nuit de lundi à mardi, vers 1 heure du matin.

Le tocsin a été sonné et les pompiers sont accourus, mais leur assistance était inutile, les ouvriers de nuit avaient, au moyen de quelques seaux d'eau, réduit à néant ce commencement d'incendie.

Les pertes sont insignifiantes.

Les journaux de Lille ont reçu et publient la lettre suivante :

» Monsieur le Rédacteur,

» Je viens vous informer que, depuis quelques jours, la fièvre typhoïde s'est manifestée dans mon dépôt de la rue de la Justice, quelques cas d'abord, sur les chevaux affectés au service du vieux Lille, ligne E. Ces cas se sont accentués davantage depuis vendredi dernier, et surtout avec une grande intensité, toujours sur les chevaux de la même ligne, à ce point qu'à l'heure où je vous écris, ils sont tous atteints ; aussi, me suis-je vu dans l'obligation d'arrêter complètement ce service ; espérant bien que cet arrêt ne sera que de courte durée, attendu que cette maladie est considérée comme n'ayant pas une gravité telle que nous ayons à craindre des mortalités, donc quelques jours de bons soins et de repos nous suffiront, je l'epère, pour remettre le tout en bon état.

» Veuillez agréer, etc

» *Le directeur*,

» V. MULLIER. »

Nous avons annoncé récemment la suppression en principe des gants de coton blanc dans l'armée.

Afin d'atténuer le préjudice causé aux fabricants et de leur faciliter l'écoulement des quantités qu'ils ont établies par avance en prévision de commandes, le ministre de la guerre a décidé que le port du gant de coton blanc sera maintenu dans les conditions anciennes jusqu'au 31 décembre 1882.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Par décret du Président de la République, les directeurs et instituteurs adjoints des écoles primaires supérieures sont répartis en quatre classes, et le traitement minimum de chaque classe est fixé ainsi qu'il suit :

Directeurs : 4e classe, 2,000 ; 3e, 2,200 ; 2e, 2.500 ; 1re, 2,800.

Adjoints : 4e classe, 1,200, 3e, 1,400 ; 2e, 1,600 ; 1re, 1,800.

La promotion d'une classe à la classe supérieure est le droit pour les directeurs après cinq années et pour les adjoints après trois années passées dans la classe immédiatement inférieur et ne peut avoir lieu avant l'expiration de cette période.

La Compagnie des tramways a dû suspendre hier matin le service sur la ligne E, de la Gare à la porte de Douai par la rue de Thionville, des cas de typhus s'étant déclarés dans le dépôt de la rue de Justice. Sur 250 chevaux, dont se compose ce dépôt, plus de trente ont été subitement atteints dans la journée de dimanche. Ils ont été sequestrés et traités immédiatement.

Les écuries du dépôt de la Justice sont vastes, parfaitement aérées, et on ne s'explique pas que la maladie s'y soit déclarée si brusquement et dans d'aussi grandes proportions.

Jusqu'ici, aucun symptôme du mal n'a été signalé dans les dépôts de Vauban et de Fives.

On nous dit que si la maladie faisait de nouveaux progrès, la Compagnie, plutôt que de suspendre le service sur la plupart des lignes, solliciterait de la ville la traction provisoire par machine.

NÉCROLOGIE. — La *Gazette de l'Est* nous annonce la mort de M. Louis Robinet de Cléry, chef de bataillon du génie en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à Moveuvre dans sa 68e année.

M. de Cléry, oncle de l'ancien procureur de la République à Lille, avait eu la douleur de perdre en 1870, autour de Metz, dans l'espace de deux mois, ses deux fils, morts au champ d'honneur à leur sortie de St-Cyr.

AU PALAIS-RAMEAU. — La journée de dimanche a été la plus forte de toute la durée de l'Exposition : il y a eu 5,000 entrées, qui se divisent en 3,900 entrées gratuites et 1,100 entrées payantes (y compris les abonnés).

C'est au bureau de la traction à vapeur, Pont-du-Lion-d'Or (St-Maurice) et non rue Vauban, que les voyageurs qui se trouvaient dans le car venant de Lille, au moment de la rencontre des deux trains au Petit-Wasquehal, sont priés de bien vouloir donner leur nom et leur adresse.

Hier un garçon de 14 ans, Alphonse Delcourt, de La Bassée, au servic de M. Lainé, rue Nicolas-Leblanc, à Lille, avait touché au Crédit du Nord et à la Banque de France une somme de 4,050 fr. quand, à la sortie de ce dernier établissement, il fut accosté par un individu qui lia conversation avec lui. Tout en cheminant par la rue des Fossés-Neufs, on arriva à l'Esplanade, où on s'assied sur un banc, près du Ramponeau.

Là, un autre individu survint, qui désirait, paraît-il, aller à la Citadelle. La conversation dura encore quelques instants. Tout à coup, celui qui avait accosté le jeune Delcourt, pria celui-ci d'aller chercher des cigares, en lui remettant une pièce de 10 fr., mais, en retour, il demanda au jeune homme de lui confier sa sacoche.

Le jeune Delcourt parti au débit de tabac situé en face de la rue Saint-Martin. Quand il revint, il rechercha les deux personnes qui l'avaient arrêté; elles avaient disparus.

Durant une heure, il continua ses recherches, et alla ensuite déposer une plainte à M. Gasser, commissaire du premier arrondissement.

Voici les signalements des individus.

Le paemier parle bien le français et parait avoir 30 ans. Il a les cheveux, les sourcils et la barbe (qu'il porte entière) complètement noirs. Il est vêtu d'un pardessus assez long, de couleur marron, pantalon noir en drap, et chapeau en feutre roux.

Le second personnage a l'accent anglais; il parait avoir de 25 à 30 ans, il a les cheveux et les sourcils noirs; pas de barbe. Il porte un pardessus noir très long, un pantalon noir et un chapeau en feutre.

Il a été perdu le jour de la Toussaint, vers 4 heures 1/2 de l'après-midi, au cimetière, une petite croix (souvenir de famille) en bois noir avec crucifix et coins en argent. Bonne récompense à celui qui la rapportera chez Mme Léon Screpel, rue Saint-Georges.

Marché aux grains de Lille

du 2 novembre.

Blés blancs. — Marées, 14 ; hectolitres amenés 270; hectolitres vendus, 247; hectolitres remis, 21.

Blés macaux. — Marées, 6; hectolitres amenés 105; hectolit. vendus, 94; hectolit. remis, 11.

Prix des blés blancs, de 21,00 à 27,50 l'hectolitre.

Prix des blés macaux, de 20,50 à 23,00 l'hectolitre.

Vente ordinaire, prix maintenus.

MAISON FONDÉE EN 1826

SPÉCIALITE DE CURAÇAO

LIQUEURS SURFINES et SIROPS

GB

GHESQUIER-BOUISSET, 5, place St-Martin, Lille

Se défier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-contre.

10 Médailles 2 Médailles Exposition Paris 1878. Médaille vermeil Exposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Paris 1879.

On lit dans le *Courrier d'Armentières* :

Samedi, vers cinq heures du matin, un incendie s'est déclaré dans les environs de Steenwerck, au hameau dit la Minnegatte. Une ferme assez importante a été complètement détruite par la proie des flammes, malgré l'intervention des pompiers de Nieppe, Croix-du-Bac et Bas-St-Maur, qui ont rivalisés d'efforts pour protéger les habitations voisines.

On a remarqué l'absence des pompiers de Steenwerck (étaient-ils tous endormis). On nous signale le dévouement et la probité du sieur J. Sailly, douanier de cette commune, qui s'est empressé de remettre entre les mains d'un officier de Nieppe, une chaîne en or avec son médaillon et une certaine somme d'argent qu'il avait retirés des flammes. Nous devons féliciter cet employé, qui s'est déjà distingué dans plusieurs incendies de la commune de Nieppe.

On ne sait au juste à quoi attribuer l'absence des pompiers de Steenwerck, qui n'est éloigné que de un kilomètre de la Minnegatte.

— ASQ. — Un bien tristre accident est arrivé lundi matin dans la distillerie de M. Droulers, à Ascq.

Un ouvrier de cet établissement nommé Antoine Delplace, âgé de 18 ans, a été atteint par l'explosion d'un tuyau qui lui a brisé le crâne et dont le jet de vapeur qui s'en est échappé l'a grièvement brûlé à la poitrine. Le malheureux Delplace n'a pas survécu à ses affreuses blessures.

— DENAIN. — Un accident assez grave vient d'arriver à la fosse Renard. Six ouvriers dont trois frères et deux cousins étaient occupés à travailler dans une des galeries de la fosse lorsque l'ouvrier chargé du service des mines, vint dans cette galerie et mit le feu à une mine, à une certaine distance d'eux. Immédiatement ils furent enveloppés des flammes du grisou qui venait de se déclarer. On s'empressa d'aller à leur secours, on les remonta immédiatement au jour, et on leur prodigua les soins nécessaires.

Plusieurs d'entre eux ont pu regagner leur domicile, d'autres furent obligés de se faire reconduire en voiture.

Il y en a deux ou trois brûlés assez gravement sur les sept ouvriers surpris par cet accident.

On espère toutefois que cela n'aura peut-être de suites très-graves.

— BOULOGNE. — La ville est toujours dans la consternation depuis l'affreux malheur qui a frappé la population maritime et celle du Portel.

Les bateaux qui n'ont pas donné de leurs nouvelles depuis la terrible tempête, sont au nombre de six.

Ces bateaux sont pour Boulogne :
Le 1,281, patron Bourgain.
Le 1 388, patron Hard'huin.
Le 1,393, patron Malfoy.
Pour le Portel :
Le 1,245, patron Delfarge.
Le 1,285, patron Delplanque.
Le 1,400, patron Bourgain.

— MM. Huguet, sénateur, maire de Boulogne, Ansart-Rault, député, Lagache, conseiller général, accompagnés de plusieurs personnes notables, sont arrivés jeudi matin à Calais, pour aller visiter les travaux du tunnel sous-marin.

A la gare, les attendaient MM. Sergent, président du tribunal de commerce, Van Grutten, maire de Saint-Pierre et Breton, ingénieur des travaux.

Ces messieurs ont pris place dans plusieurs voitures et sont partis pour Sangatte.

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 octobre. — Jules Delporte, rue de l'Epeule, 61. — Pauline Bouckenooghe, rue des 20 Mètres, cour Delplanque, 20. — Pierre Picke, rue Jacquart, 98. — Florimond Flauw, rue Delattre, 20, cour St-Joseph. — Blanche Devadder, rue de France, 4, cour Kindt. — Victor Oechsel, rue du Tilleul, 73. — Céline Dhondt, rue de Naples, 4. — Aline Daemers, rue Beaurewaert, cour Snowaert, 2. — Gustave Rigole, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 3. — Blanche Noclin, rue Rolin, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 octobre. — Pierre Duterte, 57 ans, domestique, rue de Ma Campagne, 50. — Victor Devaere, 18 mois, rue de l'Alouette, cour Farvacque, 11. — Marceau Raman, 1 an, rue Blanchemaille, 4, cour Duquenne. — Zoé Loucheur, 26 ans, piqurière, rue de la Vigne, maisons Delattre. — Hortense Sinleger, 19 ans, bobineuse, rue de l'Epeule, cour Plouvier, 1. — Deschamps, présenté sans vie, rue Jacquart, cour Masurel, 31. — Joseph Monnet, 73 ans, propriétaire, rue Vaucanson, 11. — Dedoncker, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Pierre Bertren, 15 ans, Hôtel-Dieu. — Henri Lesnes, 20 ans, mécanicien, Hôtel-Dieu. — Hortense Vanoverberghe, 36 ans, ménagère, rue St Louis, maisons Bayart, 3. — Sidonie Lefèvre, 2 ans, rue Dombasle, maisons Lambrecht.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 30 octobre. — Jules Capron, 35 ans, représentant de commerce et Léonie Hoorman, 35 ans, repasseuse. — Auguste Delcroix, 27 ans, ourdisseur, et Marie Desaintmartin, 21 ans, piqurière. — Jean Leveugle, 33 ans, tisserand, et Augustine Gilain, 35 ans, couturière. — Edmond Hérouet, 30 ans, avocat, et Blanche Bouvy, 23 ans, sans profession. — Pierre Salembier, 25 ans, journalier, et Sévérine Vandenbossche, 25 ans, bobineuse. — Denis Deschamps, 21 ans, dégraisseur, et Maria Lefebvre, 19 ans, rattacheuse. — Jean Cadillon 48 ans, cabaretier, et Célestine Leclercq, 29 ans, sans profession. — Henri Demeuleneire, 23 ans, peigneran, et Eugénie Hantson, 23 ans, tisserande. — Adolphe Deflandre, 25 ans, sans profession, et Florine Grouzet, 21 ans, cabaretière — Louis Lefebvre, 28 ans, employé de commerce, et Juliette Copman, 19 ans, sans profession. — Gustave Sagaert, 25 ans, menuisier, et Victorine Sebot, 25 ans, ménagère. — Charles Dejaeger, 54 ans, tisserand, et Louise Fauvarque, 63 ans, ménagère. — Louis Caillaux, 23 ans, apprêteur, et Marie Deborgher, 22 ans, bobineuse. — Emile Leplat, 24 ans, tisserand, et Virginie Wouters, 20 ans, dévideuse. — Jules Fiévet, 29 ans, tisserand, et Laure Delbar, 27 ans, peigneuse. — Emmanuel Deryckere, 20 ans, savonnier, et Clémence Bricoux, 18 ans, piqurière. — Pierre Debaisieux, 22 ans, mécanicien, et Marie Penez, 20 ans, soigneuse. — Jean Massez, 23 ans, tisserand, et Maria Lemaire, 28 ans, tisserande. — Achille Loiseau, 28 ans, employé de commerce, et Coralie Delfortrie, 20 ans, sans profession. — Henri Vermeersch, 27 ans, rentier, et Célina Hiroux, 23 ans, ménagère. — Alfred Delescluse 33 ans, représentant de commerce, et Juliette Dufiefs, 24 ans, tailleuse.

Etat-civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 octobre. Hortense Vannieu, au Chopet. — Jeanne Vanheule, rue des Poutrains. — Georges Desbouvries, rue Neuve. — Marie Parey, rue du Dragon.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 octobre. Florine Spriet, 63 ans, 10 mois, rue des Anges. — Sexe masculin présenté sans vie, rue du Tilleul — Pauline Vanhaudsaème, 20 ans, 3 mois, rue du Tilleul. — Joséphine Huguette, 75 ans, 5 mois, rue Delobel.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MONNET-DUHAMEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph MONNET, décédé à Roubaix, le 31 octobre 1881, dans sa 74e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 3, dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le jeudi 3, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vaucanson, 11.

Les amis et connaissances de la famille JÉNART CORION, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Georges-Eugène JÉNART, décédé à Roubaix, le 31 octobre 1881, à l'âge de 5 ans, 11 mois, 19 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant-lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et MESSE D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 3 novembre, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 138.

EPHEMERIDE. — MERCREDI 2 NOVEMBRE. — *Commémoration des fidèles trépassés.* — 1608 — ÉTABLISSEMENT DES BARNABITES EN FRANCE. — La congrégation des Barnabites instituée à Milan par Barthélemy Ferrari et Jacques Marigia en 1530, approuvée par Paul III en 1533, fut appelée en France par Henri IV. La mission des prêtres de cette congrégation était de prêcher, d'enseigner, de diriger des séminaires, de faire des missions et de secourir les malheureux.

Belgique

— BRUXELLES. — On parle souvent des dangers des inhumations précipitées. Avant-hier matin, un enfant a failli être victime d'une de ces épouvantables erreurs. Une femme habitant la rue Blaes, à Bruxelles, était allée, vendredi, déclarer à l'état-civil le décès de son enfant ; hier, un médecin délégué par le bureau d'hygiène se présente pour constater la mort : la teinte de la face est cadavérique, le corps est glacé, le cœur a cessé de battre, et il est impossible de douter du décès. Le praticien, pour faciliter ses constatations, lève un bras du cadavre ; ce bras conserve la position qui lui a été donnée ! On était en présence d'un cas de catalepsie.

Immédiatement, le docteur donne des soins au pauvre petit être, et il a le bonheur, au bout de quelques heures, de le ramener à la vie. Cette résurrection a produit une grande sensation dans la rue Blaes ; peu s'en fallu que le médecin du bureau d'hygiène ne fût considéré comme un sorcier.

— AUDENAERDE. — Samedi, dans la matinée, un affreux accident est arrivé près de la gare d'Audenaerde. Le nommé Declerc, garde-barrière, a été atteint par une locomotive dans la station même, en sauvant un enfant qui s'était glissé sous sa barrière. Declerc a le pied coupé et des blessures à la tête.

— TOURNAI. — Un triste accident est arrivé samedi matin, rue Marvis, dans un quartier occupé par un jeune homme seul. Celui-ci avait la veille posé sur sa table de nuit une lampe au pétrôle qu'il avait laissée allumée. Le matin, il se lève en sursaut pour regarder sur sa montre posée à coté de la table. Mais il avait heurté la table qui se renversa et avec elle la lampe dont la flamme atteignit le malheureux jeune homme et lui causa de très graves brûlures sur le corps. A ses cris désespérés, les voisins accoururent et parvinrent à éteindre le feu qui s'était déjà communiqué aux meubles environnants.

L'état du jeune homme inspire de sérieuses inquiétudes pour sa vie.

Il a été transporté hier matin à l'hôpital.

— HÉRINNES. — Dimanche dernier, vers midi, le nommé Edouard Vandbeudzel, âgé de 23 ans, terrassier, domicilié à Vraecende, (Flandre orientale), faisait une promenade en barquette sur l'Escaut, territoire d'Hérinnes, (Léancourt), en compagnie de deux de ses amis ne sachant ni l'un ni l'autre ramer. L'esquif alla se heurter contre un bateau montant et chavira. Ils tombèrent tous trois dans le fleuve. Deux parvinrent à gagner la rive, mais Vandbeudzel se noya. Le cadavre de cet infortuné n'a pu être trouvé jusqu'à ce jour.

FAITS DIVERS

— Le *Citoyen* de Marseille nous apprend en ces termes pourquoi les agents de police arrêtent si peu des voleurs qui pullulent dans la cité phocéenne. C'est qu'ils n'ont pas le temps. On les emploie, en effet, à arrêter les honnêtes gens.

« Mardi soir, le frère quêteur d'un couvent de notre ville a été arrêté par un agent de police au moment où il sortait d'une maison amie. Conduit devant un commissaire, on lui aurait intimé l'ordre d'avoir à livrer le nom de toutes les familles chez lesquelles il a l'habitude de se présenter, et ce sous prétexte qu'une fois ce document fourni il ne sera plus inquiété. Le frère quêteur a naturellement refusé d'optempérer à cet ordre étrange ; nous espérons qu'il ne se laissera pas intimider. »

La police n'avait pas le droit d'arrêter le quêteur, encore moins de lui demander l'adresse des nombreuses personnes qui l'accueillent toujours avec plaisir.

Et ce qu'elle auraiten toute circonstance de mieux à faire, ce serait de chercher les voleurs et de protéger les honnêtes gens.

— Le *Monde et la Comédie*, de Marc-Fournier, vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. Les quatre petits romans réunis en ce volume, sont écrits avec un art accompli de vérité.

Aussi ne voit-on qu'à regret arriver au dénouement chacune de ces esquisses nouvelles dont la fine ironie, la verve, la fantaisie, n'excluent ni l'émotion ni l'intérêt.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Affaires Tunisiennes.

Kairouan, 28 octobre

(Arrivée le 1er nov. 10 h. s.)

Deux Arabes qui avaient été agréés comme courriers par le général Etienne et qui entretenaient des intelligences avec les insurgés, ont remis à ceux-ci des correspondances qui leur avaient été confiées et annonçant la prise de Kairouan.

Ils sont rentrés hier (27 octobre), au camp, accompagnés de deux Ziass ennemis et ont prétendu avoir été dépouillés par les dissidents.

Mohamed-Murret, gouverneur de Kairouan, instruit de leur mauvaise foi, les a fait arrêter et livrer au général Etienne.

Une cour martiale ayant été aussitôt constituée, les coupables ont été interrogés séparément. Après quelques réponses contradictoires, ils ont fini par avouer qu'ils avaient remis aux insurgés les plis qui leur avaient été confiés. La cour martiale, à l'unanimité, les a condamnés à être fusillés.

Sur l'ordre du général Etienne, quatre pelotons d'exécution ont été désignés et les deux arabes ont été fusillés sur le champ. Puis leurs corps ont été portés à Kairouan où ils ont été promenés sur des civières, dans tous les quartiers de la ville.

Partout sur leur passage, la foule s'amassait muette terrifiée.

Un goum tunisien parti ce matin (28 octobre) en reconnaissance a aperçu le gros des insurgés à 15 kilometres de Kabreuan. Trois maraudeurs séparés de la bande ont été pris et ramenés au camp. On croit que des mesures sévères seront prises contre eux.

Le gouverneur de Kairouan, et avec lui toutes les autorités marquantes de la ville, sont venus ce matin présenter leurs hommages au général Saussier.

Le bataillon du 28e chasseurs à pied, des zouaves, un bataillon du 6e de ligne, une batterie d'artillerie, un escadron de chasseurs à cheval et un escadron de hussards ont traversé la ville sainte aujourd'hui. C'était une satisfaction accordée aux troupes en récompense de leur belle conduite dans les affaires de Zaghouan.

La colonne Forgerol vient d'être signalée. Elle ne se trouve plus qu'à 8 kilomètres de Kairouan. Elle sera demain (29 octobre) devant la ville.

Il a été reconnu qu'une expédition vers Calsa est nécessaire. On attend pour l'entreprendre que nos troupes soient réposées.

Kairouan, 29 oct. arrivée le 1er nov, 10 h. s.

Le général Forgemol est venu hier 28 octobre au soir au camp avec son état-major.

Après un assez long entretien avec les généraux Saussier et Logérot, il est reparti pour son camp.

Ce matin, 29 octobre, on a envoyé à Souse un bataillon, et un escadron pour chercher les vivres nécessaires au ravitaillement des colonnes.

Dans quelques jours, la brigade Philibert viendra se joindre à celles qui sont déjà sous les murs de Kairouan.

La ville de Kairouan est située au milieu d'une vaste plaine nue et aride. Elle est entourée d'une enceinte continue de 5 à 6 mètres de hauteur, laquelle est percée de 3 portes : l'une au Nord, l'autre à l'ouest, la 3e à l'est. Cette enceinte est précédée de quelques gourbis et d'un faubourg de quelques maisons bâties en terre. La Kasbals, qui est actuellement occupée par un bataillon du 48e, de la brigade du général Etienne, fait partie de l'enceinte, mais elle forme une sorte de bastion en avant.

Les rues et les ruelles de l'intérieur de la ville se croisent à angles aigus et forment un fouillis inextricable quelques minarets, de forme assez lourde indiquent l'emplacement des mosquées. Celles-ci sont rigoureusement fermées. Le palais du gouverneur est une grande maison, sans style. Une grande allée, aux parois recouverts de briques émaillées ; sert de salle d'audience.

La seule industrie de Kairouan est la fabrication des burnous et des tapis de laines. Sa richesse, qu'on a fort exagérée, parvient surtout des approvisionnements que les Ziass et les autres tribus nomades viennent y apporter, et qui, de Kairouan sont dirigés sur Souse. Kairouan est le véritable lieu de dépot, avoir même de recel.

La grande mosquée possède une bibliothèque d'une grande valeur.

L'insurrection Algérienne

Madrid, 30 oct., 9 h. soir.

El Correo, feuille ministérielle toujours bien informée, dit que, d'après des renseignements sûrs venus du Maroc, Bou-Amena, avec 10,000 cavaliers et 20,000 fantassins de différentes tribus, est établi à Oued-Erreth, près de la tribu des Dramani. Les Kabyles de la montagne se sont soulevés contre leurs gouvernements. La tribu de El-gaiat a saccagé et détruit la maison du gouverneur, et les Kabyles de Benir et de Mostaral ont assiégé Llassan. Une partie des habitants se sont réfugiés à Ter et dans d'autres villes du Maroc.

Ce récit prouve l'impuissance du sultan du Maroc à faire respecter la neutralité de son territoire dans la région de l'Atlas et du Sahara, où les populations fanatiques obéissent à des impulsions semblables à celles qui entraînent les habitants de la Tunisie.

Le sultan du Maroc paraît plein de bonne volonté, mais les Arabes ne l'écoutent pas plus à Tetuan que sur notre frontière. Quand ils ont appris qu'on avait renoncé à faire une expédition à Figuig, leur audace a augmenté et le Maroc s'en ressent déjà.

Oran, 30 oct., 11 h. soir.

Les nouvelles du Sud sont contradictoires. En réalité, on ne sait rien de positif sur les mouyements des dissidents, aussi bien que sur ceux de Si-Sliman et de Kaddour. Les trois colonnes des généraux Colonieu et Louis et du colonel Négrier ne commenceront pas leurs opérations d'ensemble avant quelques jours. La première doit être arrivée, croit-on, à Sfisifa, la seconde à Seffra ; la troisième a Tyout. De ces trois points, elles opèreront leur mouvement de concentration et se dirigeront vers Moghar.

L'insaisissable Bou-Amena

Paris, 31 octobre.

Une dépêche de Tanger annonce que Bou-Amena serait à Ouatarel.

La Réunion de l'Extrême Gauche

Paris, 31 oct., 8 h. soir

L'extrême gauche était convoquée pour aujourd'hui a une heure. Elle ne s'est pas trouvée en nombre suffisant pour délibérer et a remis sa séance à mercredi.

Dans cette réunion, elle élira son bureau définitif, les désignations faites avant-hier n'étant que provisoires ; elle discutera également ce jour-là si elle doit être un groupe ouvert ou fermé

Voici la liste des membres faisant actuellement partie de l'extrême gauche et qui assistaient à la réunion d'aujourd'hui :

MM. Ballue, Barodet, Beauquier, Louis Blanc, Bosc, Brelay, Brousse, Chavane (Loire), Clémenceau, Courmeaux, Cantagrel, Daumas, Datas, de Douville-Maillefeu, Duportal, Dutailly, Desmons, Girodet, Clovis Hugues, De Hérédia, Laisant, De Lanessan, Maurel, Malric, Ménard-Dorian, Pradon, Georges Périn, Peytral, Roselli-Nollet, Raspail, Rathier, Jules Roche, Tony Révillon, Roque de Filhol, Saint-Martin, Salis, Talandier; en tout 38 députés.

Paris, 2 novembre.

L'Extrême-Gauche a jugé assez nécessaire une nouvelle réunion sur sa conduite, les questions de scission, de mise en accusation du ministère, pour tenir une réunion aujourd'hui, hors d'un jour de séance.

La réunion a commencé il y a une demi-heure.

Voici quelques détails sur la question de la mise en accusation du ministère, lancée par M. Clovis Hugues.

Le nouveau député de Marseille vient de me dire qu'il attendait la réunion de ce jour, pour demander au groupe auquel il appartien, son sentiment à ce sujet.

M. Clovis Huguet rencontre des difficultés sérieuses dans son projet, et deux de ses collègues seuls lui ont donné leur adhésion verbale.

MM. Tony Révillon et de Lanessan sont opposés à la demande de la mise en accusa-